Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20261116-73_2026B-DE

GRAND CHARMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°73/2026	OBJET : Création de comités consultatifs
Date de la convocation : 10/11/2026 Date de la séance : 16/11/2026 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : Bisma SENOUCI	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Roland TINET, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Zahia MOUADJI, Ouafdi ADNANI, Séverine COENART, Nermin ABAZ, Bisma SENOUCI, Alain MOREL, Céline GROS, Julie GUILLEMET
Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Membres représentés : 5 Membres absents excusés : 1 Membres absents non excusés : 2 Votants : 26	Membres représentés : Mme Martine BATT donne pouvoir à Mme Zahia MOUADJI M. Hidir DEMIR donne pouvoir à Mme Pauline PERRIAU Mme Pinar KESER donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Daniel BOURQUIN donne pouvoir à M. Alain MOREL Mme Natacha HEMONET donne pouvoir à Mme Céline GROS
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	Membres absents excusés : Mme Yasmina TABECHE Membres absents non excusés : M. Fouad EL HAMINE M. Anass BENJAMAA
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 18/11/2026 et de sa publication le 19/11/2026	
Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 16/11/2026 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 19/11/2026	

Dans le cadre de sa volonté de renforcer les démarches de participation citoyenne et de favoriser l'implication des habitants dans la construction et l'évolution de la vie locale, la Ville de Grand-Charmont souhaite procéder à la création de quatre comités consultatifs, conformément à l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon les modalités suivantes :

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20261116-73_2026B-DE

GRAND CHARMONT

Thématique du comité	Présidence du comité	Nombre maximum de membres	Désignation des membres issus du conseil municipal	Qualité des membres extérieurs	Modalités de candidature des membres extérieurs	Durée du mandat des membres
Redynamisation de la place commerciale des Fougères et de ses abords	Nadia LAKHDER	15 DONT 5 membres élus issus du conseil municipal ET 10 membres extérieurs	-Bisma SENOUCI -Pierre KRALJEVIC -Pauline PERRIAU -Alain MOREL	Citoyens charmontais de la société civile ET / OU Représentants des associations locales	**Appel à candidatures** Avec transmission à la collectivité d'une lettre de motivation et d'intérêt **Et tirage au sort** en cas de candidatures supérieures au nombre de postes à pourvoir	Identique à la durée du mandat municipal en cours
Revitalisation du cœur de Ville (place de la mairie, place Godard, secteur Es-Clôtre...)	David LOYSEAU		-Ouafdi ADNANI -Hugues METILLE -Pauline PERRIAU - Céline GROS			
Mise en valeur du site du Fort Lachaux au travers sa vocation de site naturel, historique et touristique	Robert GRILLON		-Christophe CHARLES -Charles MONA -Roland TINET			
Devenir de l'école du Fort Lachaux dans le cadre du projet de regroupement scolaire en cours	Majda CHETTAT BENATTABOU		-Nadia LAKHDER - Bisma SENOUCI -Hassan EL AZRAOUI			

Les comités consultatifs constituent un outil de démocratie participative locale, mais ne peuvent pas se substituer aux commissions municipales d'élus prévues par l'article L.2121-22 du CGCT.

Ils ont pour objet d'étudier les questions ou projets d'intérêt communal qui leur sont soumis par le maire ou le conseil municipal, et de formuler des propositions ou avis pour éclairer la décision des élus.

Leur rôle est strictement consultatif. Ils émettent des avis et préparent des propositions, mais n'ont aucun pouvoir décisionnel, qui reste l'apanage exclusif du conseil municipal ou du maire.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20261116-73_2026B-DE

GRAND CHARMONT

Les membres des comités consultatifs s'engageront dans une démarche bénévole, fondée sur l'écoute, le dialogue, le partage d'expériences et la contribution à l'intérêt général.

Les modalités précises de fonctionnement, la fréquence des réunions et les thématiques de travail pourront être définies dans une charte de fonctionnement ou un règlement intérieur.

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la création des 4 comités consultatifs visés précédemment, conformément à l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour toute la durée du mandat en cours ;
- D'acter la composition de ces comités consultatifs à 15 membres maximum par comité dont 5 membres élus issus du conseil municipal (dont 3 du groupe majoritaire « Grand-Charmont une vision claire un avenir commun », 1 du groupe minoritaire « une dynamique pour Grand-Charmont » et 1 du groupe minoritaire « Tournons la page »), 10 membres extérieurs sélectionnés par appel à candidature auprès des citoyens charmontais de la société civile et des représentants des associations locales et selon les critères définis précédemment ;
- D'approuver la désignation des présidences et des membres élus au sein de chaque comité tel que visé précédemment ;
- De valider le lancement d'un appel à candidatures auprès des habitants de la commune et des associations locales ;
- De permettre la mise en place de ces 4 comités consultatifs à l'issue de la phase d'appel à candidatures et de sélection de leurs membres extérieurs.

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI.

Le secrétaire de séance,
Bisma SENOUCI